

DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Conseillers absents : 1

Séance du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février à 20 heures le conseil municipal régulièrement convoqué le 23 février 2023, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Tania LAZARUS

Membres présents ayant pris part à la délibération n°2023/09 :

Madame Isabelle DOLLINGER, Madame Marie-Laure PFEIL, Monsieur Jean-Noël BURG, Madame Nathalie ANTONI, Madame Laurence BENDER, Madame Richarde BONATI-VELTEN, Monsieur Kévin DEBES, Monsieur Eric HIRSCH, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Tania LAZARUS, Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL, Madame Estelle OHLMANN, Monsieur Jean-Marie STEINMETZ, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN.
Membre absent à la délibération n°2023/09 : Monsieur Sébastien FUCHS.

Délibération n°2023/09

objet : Mission Information Géographique et digitalisation des lots de chasse confiée à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 22 février 2022 par laquelle la Commune a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP). Il était précisé qu'au-delà de la mission de base ouvrant droit au conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme chaque membre pouvait adhérer à d'autres missions exercées par le Syndicat Mixte en souscrivant une convention spécifique. Afin de se préparer dès à présent à la campagne de renouvellement des baux de chasse, le Maire propose d'adhérer à la mission d'accompagnement en information géographique (tarif annuel de 100 € avec maximum deux accès nominatifs) avec un service spécifique visant à la digitalisation des différents lots de chasse et à l'identification des propriétaires des parcelles incluses dans les périmètres chassables (participation de 300 € par demi-journée d'intervention qui correspondrait au travail à effectuer dans notre commune).



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ approuve la convention de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique relative à la mission Système d'Information Géographique ci-annexée, dont le montant de la contribution est fixé à 100 € avec un ou deux comptes d'accès nominatifs (50 € par compte d'accès nominatif supplémentaire) ;
- ↳ approuve la convention dédiée à la digitalisation des périmètres des terrains chassables et des lots des baux de chasse ci-annexée, dont la contribution correspondant à une demi-journée d'intervention s'élève en 2023 à 300 € ;
- ↳ autorise le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

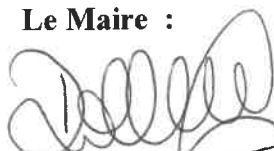
PIECES ANNEXEES A LA DELIBERATION :

- ▶ convention ATIP - Mission Information Géographique
- ▶ convention ATIP – Mission d'accompagnement information géographique (digitalisation des périmètres des terrains chassables et des lots des baux de chasse)

Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 03 MARS 2023
et de la publication le 07 MARS 2023

Le Maire,



Le Maire :



Isabelle DOLLINGER



La secrétaire de séance :



Tania LAZARUS